

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 551

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	+14 054 156	0	0	0
Forêt	0	-8 000 000	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0	0	0
TOTAUX	+14 054 156	-8 000 000	0	0
SOLDE	+22 054 156		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les perspectives d'exécution sur les programmes 149 « Forêt » et 154 « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » nécessitent une modification des annulations et ouvertures initialement prévues sur ces deux programmes.